

## Remarques de l'association Eau & Rivières de Bretagne sur le projet d'aménagement de la pointe de la Varde et du Nicet

Dans le cadre d'une demande de permis d'aménager la pointe de la Varde et du Nicet portée par la collectivité de Saint-Malo, une mise à disposition du public est organisée du lundi 9 septembre au mercredi 09 octobre 2019.

L'association Eau & Rivières de Bretagne souhaite émettre plusieurs remarques sur ce projet concernant une zone naturelle d'importance pour le territoire malouin.

### Sur le projet en général :

L'objectif du projet est de réaliser des « travaux qui visent à préserver la biodiversité, améliorer la qualité paysagère et l'accueil des usagers de la Pointe de la Varde en réorganisant le stationnement des véhicules. Pour cela, le projet propose de transformer la voie d'accès en une voie douce, de supprimer les stationnements existants en cœur de site et de créer des aires de stationnements en limite d'urbanisation. Il s'agit également de requalifier l'ancien camping du Nicet en un parc de loisirs ouvert au public, pour le relier avec l'espace naturel de la Varde. » (extrait de la demande CERFA).

Concrètement, il est prévu de construire 2 parkings (Tour du Bonheur et Corsaires), d'aménager un parc de loisirs à l'emplacement de l'ancien camping du Nicet, de re-naturaliser la pointe de Mihinic victime de stationnement sauvage et de re-naturaliser la dune.

En 2001, un plan de gestion du Conservatoire du littoral avait déjà fait émerger la problématique de la dégradation du site en raison de stationnements sauvages, tout particulièrement au niveau de la pointe du Mihinic. Plus récemment, en raison d'une forte mortalité d'amphibiens constatée par l'association Bretagne Vivante, la route est depuis deux ans régulièrement fermée à la circulation afin d'assurer la sécurité de ces espèces menacées et protégées. La fermeture de la route et l'éloignement des véhicules des zones les plus fragiles nous paraissent donc totalement justifiées. Néanmoins notre association souhaiterait que plusieurs éléments d'information soient joints à ce dossier.

### Sur les parkings :

Sur les besoins en stationnement, il existe des discordances entre les comptages du bureau d'étude (240 véhicules en stationnement sauvage + 39 sur emplacements matérialisés un "jour de pointe", + report non dénombré sur les rues adjacentes ; page 21 de l'étude d'impact) et ceux de la police municipale (36 véhicules et 5 campings-cars en stationnement sauvage, le 8/8/2018 en milieu d'après-midi ; page 114 de l'étude d'impact). Nous souhaiterions donc que soient présentées les éventuelles études alternatives à la création de ces deux parkings et que celles-ci incluent une évaluation précise des stationnements existants dans le quartier de la Varde (utilisation actuelle et future).

Sur le dimensionnement des deux parkings il est indispensable que soit explicité les études ayant conduit à retenir ce nombre de places, car ils semblent surdimensionnés au regard des impacts qu'ils auront sur l'environnement. Notamment du fait que le plan de gestion de 2001 avait imaginé un nombre de places de parking plus réduit et que selon les propos rapportés par Monsieur Claude Renault, maire de Saint-Malo, les services de l'Etat avaient demandé leur suppression totale : « « On a réussi à convaincre l'État qu'il fallait à tout prix en préserver. Il nous avait dit zéro place, on a insisté... » (Ouest-France 27/02/2019).

Des incohérences sur le nombre de places sont à noter entre les documents : 217 places dont 127+6 au parking des corsaires selon l'étude d'impact. 246 places dont 147 au parking des Corsaires selon la notice (schéma §3,1 page 25). Il faudra que celles-ci soient levées.

Par ailleurs, en plus des deux parkings principaux nous souhaiterions que soit éclaircie la création d'un 3<sup>ème</sup> parking le long de l'ancien camping du Nicet. En effet il est présenté dans l'Etude Inex pages 25 et 51 « *le parking viendra renforcer le nombre de places existantes le long de la voie qui sera elle-même restructurée* » ce parking « *du fait du virage à faible visibilité le stationnement se fait à partir d'une voie interne à l'ancien parking.* ».

Mais dans l'autre plan masse nous avons la disparition des places extérieures et le stationnement dans le virage perpendiculairement à la voirie. Il est indispensable de lever cette incohérence et préciser les aménagements projetés.

L'accès au 2<sup>ème</sup> parking, le plus conséquent (127 places+6 PMR), se fera par l'avenue de la Varde et viendra s'adosser au chemin piéton privé de la résidence des Corsaires. (page 24 de la notice). Ce parking est situé dans une zone connue pour sa richesse ornithologique. En effet l'étude d'impact pointe un impact important sur les espèces protégées d'oiseaux nicheurs, dans les ronciers en particulier. (pages 38 et suivantes de l'annexe 1 de l'étude d'impact, analyse des enjeux faune et flore) : 10 espèces d'oiseaux nicheurs protégés uniquement sur le site du parking Corsaires, dont une au moins en fort déclin.

Il est précisé à plusieurs reprises que la destruction des sites de reproduction n'est pas autorisée sans dérogation. Nous sommes surpris de l'absence de la demande pour dérogation de destruction de sites de reproduction d'espèces protégées dans le dossier mis à la consultation publique. Nous demandons que cette demande pour dérogation soit jointe au dossier de mise à disposition du public.

En conclusion, l'association se réjouit qu'un projet d'aménagement de la Pointe de la Varde vise à protéger et restaurer cette zone naturelle littorale dégradée par une sur-fréquentation.

Nous émettons les remarques suivantes :

- Dans le contexte de l'urgence climatique, nous sommes surpris que ce projet envisage l'aménagement de parkings d'une telle ampleur ; compte tenu de la qualité paysagère et de la richesse de la biodiversité du site, nous déplorons l'absence, dans le dossier, d'études alternatives à la création de ces parkings (modification de la desserte en bus et des parkings de délestage appuyée par une forte communic à l'instar de celle mise en place pour l'intramuros). Nous demandons la réalisation de cette étude.
- Le dimensionnement de ces parkings (en particulier pour celui des Corsaires) et doit, à minima, être revu à la baisse compte tenu de leur impact sur les sites de reproduction d'espèces protégés : nous demandons la **mise en œuvre de la doctrine ERC qui**, avant de compenser, **exige, en 1<sup>er</sup> lieu, d'éviter** les impacts préjudiciables au milieu naturel et à la biodiversité. Concernant le site de l'ancien camping du Nicet, l'association demande que soient levées les imprécisions du dossier.

Nous souhaitons aussi la prise en compte de :

- La suppression de la « route » le long de la falaise en conservant le sentier le plus en retrait afin d'accroître et favoriser la végétalisation du haut de falaise.
- La création d'un comité de suivi des impacts des aménagements sur le site ouvert aux associations de protection de la nature